Avis administratifs

Modification n° 3 du Plan local d'urbanisme

AVIS

Par arrêté n° 87/2022 en date du 26 juillet 2022, M. le Maire de Caudan a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n° 3 du Plan local d'urbanisme.
À cet effet, M. Bernard Boulic a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes.
À l'issue de l'enquête publique et après avis du commissaire enquêteur, le conseil municipal devra délibérer pour approuver la modification du PLU de Caudan.
L'enquête publique se déroulera à la mairie de Caudan, place Louis-Le Laennec, pendant 35 jours consécutifs, du vendredi 16 septembre 2022 à 14 h 00 au jeudi 20 octobre 2022 à 17 h 00.
Le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, ainsi que sur le site
www.registredemat.fr/modif-plu3-caudan
aussi accessible depuis le site internet de la commune.
Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête papier en mairie, ou par correspondance à M. Bernard Boulic, commissaire enquêteur, mairie de Caudan, place Louis-Le Laennec, 56854 Caudan, ou sur le registre dématérialisé.
Le commissaire enquêteur recevra le public pendant 4 demi-journées, en mairie de Caudan :
- vendredi 16 septembre de 14 h 00 à 17 h 00,
- lundi 3 octobre de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 28 septembre de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 20 octobre de 14 h 00 à 17 h 00.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à M. le Maire de Caudan dans le délai d'un mois à compter de la date d''expiration de l'enquête publique et tenus à la disposition du public en mairie, aux heures et jours d'ouverture habituels, et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.
Toute demande d'information sera adressée à la mairie de Caudan, place Louis-Le Laennec, 56850 Caudan.

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Une consultation du public sera ouverte du vendredi 16 septembre 2022 à 9 h 00 au samedi 15 octobre 2022 à 12 h 00 (soit 4 semaines) en mairie de Guiscriff, concernant le projet présenté par le directeur de la société Centrale Biomethane du Roi Morvan, en vue de la création d'une installation de méthanisation à

Préfet du MORBIHAN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 23 juin 2022, une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale, présentée au titre des articles L.181-1-1º et L.181-1-2º du Code de l'environnement, par la Sasu «Les Truites du Scorff», dont le siège social est situé au lieudit «Le Bois du Crocq», 56240 Inguiniel, en vue de régulariser et de procéder à l'extension d'une pisciculture exploitée à cette même adresse, est prescrite du lundi 22 août 2022 à 9 h 00 au vendredi 23 septembre 2022 à 16 h 30, soit pendant une durée de 33 jours, en mairies d'Inguiniel
(siège de l'enquête) et de Plouay.
Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :
- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique,
- 1 dossier produit par Set Environnement dont une étude d'impact et son résumé non technique,
- l'avis de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la vallée du Scorff ainsi que le courrier du président de la CLE du SAGE,
- les avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bretagne des 22 octobre 2020 et 16 juin 2021,
- le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe du 16 juin 2021.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique en mairies d'Inguiniel et de Plouay où toute personne pourra en prendre connaissance sur place, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celles-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site internet des services de l'État du Morbihan
(www.morbihan.gouv.fr).
Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès de la Sasu «Les Truites du Scorff», Bois du Crocq, 56240 Inguiniel, tél. 06 66 15 20 20,
michelverron@lestruitesduscorff.com
M. Joël Le Roux, commissaire des armées en retraite, est désigné par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public au cours des permanences suivantes :
- lundi 22 août 2022 de 9 h 00 à 12 h 00, mairie d'Inguiniel,
- samedi 3 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00, mairie d'Inguiniel,
- mercredi 14 septembre 2022 de 13 h 30 à 17 h 00, mairie de Plouay,
- vendredi 23 septembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30, mairie d'Inguiniel.
Durant ces permanences, le commissaire enquêteur recevra les personnes intéressées et prendra connaissance de leurs observations orales ou écrites.
Le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur en mairies d'Inguiniel et de Plouay ou les adresser par correspondance en mairie d'Inguiniel, 1, rue Louis-Le-Moënic, 56240 Inguiniel ou par courriel à l'adresse suivante :
pisciculture-bio-boisducrocq@

Projet de révision du Règlement local de publicité

AVIS

Suite à l'annonce parue dans la presse le 25 août 2022, il convient de préciser que la seconde permanence de la commissaire enquêtrice se tiendra le 26 septembre 2022 et non le 26 août 2022.

Commune de LIZIO
Instauration du Droit de préemption urbain

AVIS

Par délibération nº 2022-053 du 4 juillet 2022, le conseil municipal a décidé d'instituer un Droit de préemption urbain sur une partie du bourg en vue de la réalisation d'une Maison des assistantes maternelles, de commerces et d'ateliers artisanaux sur l'ensemble des zones urbaines cadastrées section AB et ZE ainsi que sur les parcelles Z.D. 273, 274, 023, 025, 027, 028, 029, 240, 242, 244 et 033.
Cette délibération est affichée et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

PRÉFET DU MORBIHAN

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement Société Yves Gueguan ISDI de Keryvon lieu-dit Keryvon - 56440 Languidic

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Une consultation du public sera ouverte du vendredi 16 septembre 2022 à 8 h 30 au vendredi 14 octobre 2022 à 17 h 00 à la mairie de Languidic concernant le projet présenté par le directeur de la Société Yves Guegan, dont le siège social est situé au lieu-dit Keryvon, 56440 Languidic, en vue du renouvellement et de l'extension de l'installation de stockage des déchets inertes (ISDI) à l'adresse suivante : lieu-dit Keryvon, 56440 Languidic.
Cette installation relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.
Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions géné-